

COMITE DE PILOTAGE SUR LE PROJET EOLIEN DE REPOWERING DE CRIEL ENERGIES SUR LES COMMUNES DE CRIEL S/ MER ET DE ST MARTIN LE GAILLARD

COMPTE-RENDU DU COPIL N°4 DU 24/04/2025

INTRODUCTION

La société VALOREM met un point d'honneur à engager très en amont de ses projets un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation, dans l'objectif de préparer les décisions qu'elle aura à prendre avec toutes les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Dans le cadre du projet de rénovation du parc éolien de CRIEL ENERGIES (repowering), VALOREM a fait le choix de mener une concertation par la création d'un COmité de PILotage (COPIL) composé de représentants du territoire (élus, riverains du projet, propriétaires exploitants, etc.).

Cette 4ème réunion du COPIL a débuté à 14h30 au Château de Chantereine de Criel S/ Mer, en présence de 10 participants, sur 24 inscrits (10 excusés et 4 non excusés), et de 2 représentants du porteur de projet VALOREM ; M. DAVID et Mme GOMES pour la partie développement de ce projet. La durée prévisionnelle de la séance était de 2h.

Les membres du COPIL ont été avertis de la tenue de cette réunion par voie électronique et postale, 6 semaines avant son déroulement.

Ce COPIL avait pour objet de :

- Détailler les infrastructures des futures éoliennes,
- Valider avec les participants les projets en mesures compensatoires et d'accompagnement.

Présent(e)s :

-  M Joël COULOMBEL – Monsieur Le 1^{er} Adjoint au Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  Mme Martine DOUAY – Madame Le Maire, St Rémy Boscrocourt (pour la partie terrain),
-  Mme Alice DOYEN – Responsable Urbanisme Réglementaire, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  M Pascal FOUCAULT – Exploitant agricole, SCEA DU MOULIN,
-  M Martial FROMENTIN – Monsieur Le Maire, St Martin Le Gaillard,
-  M Alain GREBOVAL – Monsieur Le 4^{ème} Adjoint au Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  M Philippe SERRE – Monsieur Le Conseiller Municipal, St Martin Le Gaillard,
-  Mme Françoise TARPIN – Riveraine, St Martin Le Gaillard,
-  M Stéphane TESSON – Propriétaire et Exploitant agricole, SCEA DE LA HETRAIE,
-  M Alain TROUESSIN – Monsieur Le Maire, Criel S/ Mer,
-  M Nicolas DAVID – Responsable Agence Nord, VALOREM,
-  Mme Audrey GOMES – Cheffe de projets multi-énergies Agence Nord, VALOREM,

Excusé(e)s :

-  Mme Nadia ABIDA – Inspectrice ICPE, DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,
-  M Etienne DORP – Responsable projet ligne 400kV Petit Caux Amiens, RTE,
-  M Eddie FACQUE – Monsieur Le Président, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  Mme Sophie FOUCAULT – Propriétaire agricole,
-  Mme Lucie HARMANGE – Animatrice SAGE, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères,
-  Mme Florence HOUPLAIN – Propriétaire agricole,
-  M Denis LABIGNE – Chargé de mission EnR Terrestres, DREAL Normandie,
-  M Fabrice LUCHIER – Ingénieur Projet Ligne 400kV Petit Caux Amiens, RTE,
-  M Éric PRUVOST – Monsieur Le 4^{ème} Adjoint au Maire, Criel S/ Mer,
-  Mme Vanessa VERGES – Inspectrice ICPE, DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,

Non Excusé (e)s :

-  M Florian BANVILLE – Responsable Urbanisme, Communauté de Communes Falaises du Talou,
-  Mme Asmaou COMPAORE – Chargé de mission PCAET et planification, PETR Dieppe Pays de Normandie,
-  M Arnaud DE GROMARD – Président Association, Stopéolien Bresle et Yères,
-  M Arnaud MARUITE – Responsable Environnement et Cadre de Vie, Communauté de Communes Falaises du Talou.

Le registre de présence est disponible en annexe 1 de ce document.

En préambule, Audrey GOMES a remercié les membres présents du COPIL pour leur implication dans ce groupe de travail.

Audrey GOMES a rappelé que cette réunion était bien un moment d'échanges, et que chacun devait se sentir libre de poser ses questions au fil de l'eau.

VALOREM rappelle que les négociations foncières relèvent du domaine privé, restent confidentielles et ne pourront donc pas être abordées dans le cadre de ce COPIL. Tous les échanges sont menés pour bâtir un projet dans l'intérêt général.

L'ordre du jour a été rappelé :

- Valider les implantations et détailler les infrastructures des éoliennes,
- Valider les projets en mesures compensatoires et d'accompagnement,
- Planning des étapes à venir.

La réunion a duré 1h15. Un diaporama a été présenté en salle, et est disponible à ce [lien](#).

Les échanges ont eu lieu dans le calme, dans une ambiance constructive, puis ils se sont prolongés autour d'un verre de l'amitié.



**CRIEL
ÉNERGIES**

La réunion s'est achevée à 16h00.

De la documentation a été mise à disposition des participants : [La Lettre d'Informations n°4](#) distribuée aux riverains des communes limitrophes au projet, Criel S/ Mer, St Martin Le Gaillard, St Rémy Boscrocourt, Etalondes, Flocques, Touffreuveille S/ Eu, et Canehan, en Avril 2025, ainsi que la [plaquette de présentation de l'activité 2024 du parc éolien de CRIEL ENERGIES](#).

LES INFRASTRUCTURES

Plans infrastructures

Avis de démantèlement signés. Garantie d'engagement pris par CRIEL ENERGIES.

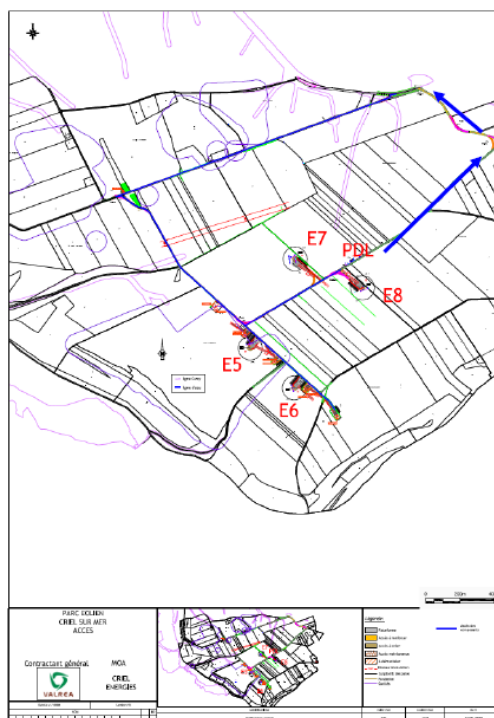
Réfection chemins pour réaliser **boucle** (travaux ET exploitation) : 26 700m² ou 5900ml.

Câbles inter-éolien en bordure chemins sur 2 200 ml.

Ouvrages de gestion des eaux de ruissellement à dimensionner (GEOTEC) - Fin AVRIL 2025.



Noue d'infiltration



Cette carte présente l'implantation future des 4 éoliennes en 2 lignes de 2 éoliennes, afin de réduire les impacts environnementaux, paysagers et acoustiques. Il est précisé qu'entre les 2 lignes traversera la future ligne HT 400kV Petit Caux-Amiens de RTE. Cette implantation a bien évidemment été partagée et validée par principe par RTE, car respectant les distances de sécurité entre les différentes infrastructures.

Tous les propriétaires concernés par les futures infrastructures du parc éolien (éolienne et sa fondation, aire de maintenance, plateforme, Poste De Livraison, câbles, chemins) ont signé les avis de démantèlement. Ceci est l'assurance pour les propriétaires que CRIEL ENERGIES prendra à sa charge financièrement et dans son entièreté le démantèlement de toutes les installations.

M. TROUessin souhaite connaître le niveau de profondeur de démantèlement des fondations des éoliennes actuelles et futures. CRIEL ENERGIES s'engage à excaver la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle (en précision, M. DAVID précise que le parc de CRIEL ENERGIES est dépourvu de pieux), et l'intégralité des câbles électriques (au-delà du rayon réglementaire des 10m autour des éoliennes et du PDL). Aucune dérogation, démontrant un bilan environnemental défavorable au décaissement, qui aurait pour objectif de maintenir la partie inférieure des fondations dans le sol, ne sera adressée au préfet.

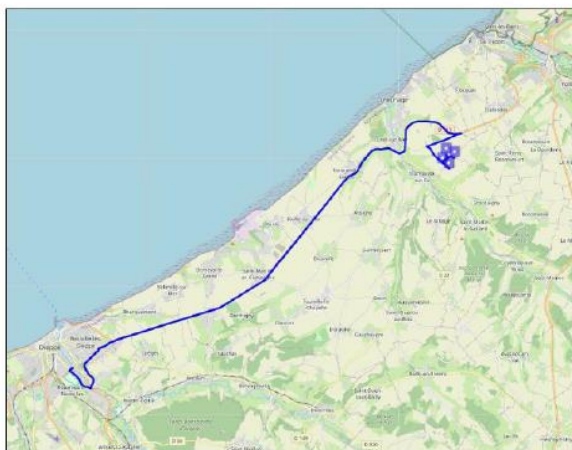
Sont identifiés en bleu les chemins qui seront empruntés pour l'acheminement des futurs éléments des éoliennes, et qui serviront à l'exploitation du parc. Cette boucle représente un tracé

de presque 6km de long, qui devra être renforcé sur une largeur de 4,50m. Ces chemins concernent les communes de Criel S/ Mer, St Martin Le Gaillard et St Rémy Boscrocourt, une Convention de Servitudes devra être validée prochainement entre VALOREM et chaque commune pour acter du passage de câbles électriques à une profondeur d'au moins 1 mètre, du passage à tout moment de tout véhicule et personne, des travaux de renforcement et de confortement pour assurer le passage de charges d'au moins 15t par essieu, sur une largeur de 4,50m en ligne droite, et de 8m en virage.

Les câbles électriques pour une longueur totale de presque 2 200ml passeront dans les accotements des chemins communaux.

Des ouvrages de gestion des eaux de ruissellement générées par les futures installations seront dimensionnés prochainement par le Bureau d'Etudes mandaté par VALOREM. Des discussions seront alors engagées individuellement avec chaque propriétaire et exploitant des parcelles concernées, afin de définir ensemble de leur emplacement, et de leur entretien à long terme (il s'agirait probablement de noues enherbées).

Etude d'accès pales - TES

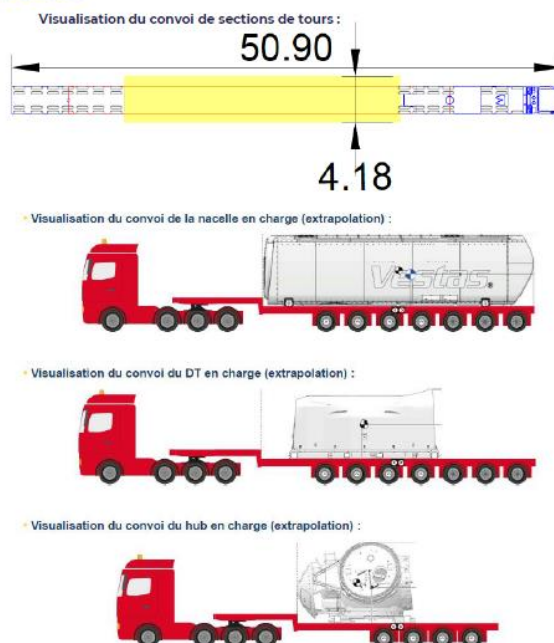


Une étude a été menée par TES pour définir le chemin d'accès de chaque élément de l'éolienne depuis le point de livraison (ici le port de Dieppe) jusqu'au lieu du chantier (ici le parc éolien actuel de CRIEL ENERGIES), et de nous assurer de la faisabilité des opérations de transport, sans obstacles qui nécessiteraient de gros aménagements et/ou de blade lifter (il s'agit d'un leveur de pale qui peut dresser la pale jusqu'à 60° pour permettre au convoi de passer dans des passages étroits) comme l'illustre la photo ci-dessous :



Les pales d'une longueur de 67m seront transportées par convoi d'une longueur de 70,50m, via la D925, sans aménagements particuliers.

Etude d'accès éléments



Pour les autres éléments de l'éolienne, les convois seront d'une longueur maximale de 51m, et emprunteront l'A28 via Neufchâtel en Braye, avant de rejoindre la D925 à Neuville Les Dieppe. L'itinéraire le plus court (comme pour les pales) ne pourra pas être tenu pour les éléments car 2 ponts figurant à la sortie du port de Dieppe sont limités respectivement à 48t (le poids de la nacelle faisant 117t, le drive train 98t, le hub 70t, et les 4 sections de tour allant de 71 à 117t). Aucun aménagement particulier ne sera à prévoir sur ce parcours.

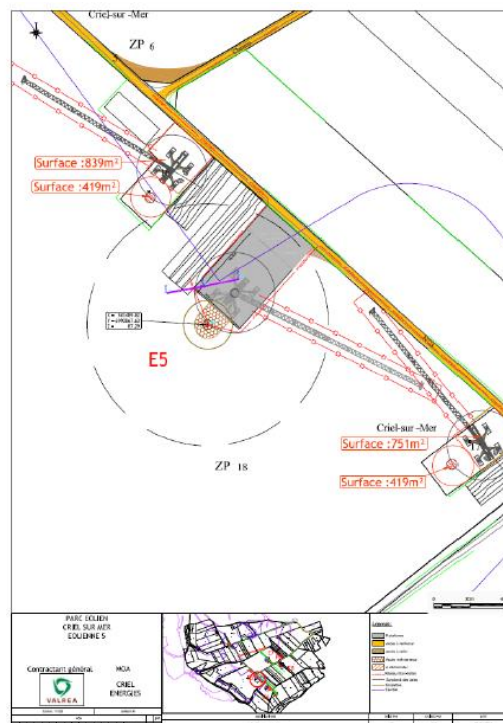
E5 (Parcelle ZP18 Criel)

Fondation EOL hors réseau curry

Zone de présomption de cavité. Essai géotechnique et décapage/sondage par foreuse pour lever indice de cavité à venir (ALIOS)



	aire de maintenance + emprise machine (m2)	plateforme + mini pan coupé (m2)	chemin d'accès à créer (m2)	Total (m2)
E5	251	2243	0	2494



Nous nous attachons pour la suite à détailler pour chaque éolienne, les différentes infrastructures provisoires pour le chantier et les infrastructures définitives pour l'exploitation.

Nous retrouvons en gris la plateforme de l'éolienne, en nid d'abeille l'aire de maintenance, le cercle rouge pour la fondation de l'éolienne, le cercle en pointillé correspond au survol des pales, les aires provisoires de stockage des pales actuelles et futures, le positionnement des grues pour le montage et le démontage, en violet la présence des réseaux curry / veines d'eau identifiés par le géobiologue.

Même si les périmètres d'implantation des futures éoliennes ne relèvent à ce jour aucune perturbation, CRIEL ENERGIES s'engage à refaire passer le géobiologue à la mise en service du parc, pour s'assurer qu'aucune information ne vienne perturber un élevage.

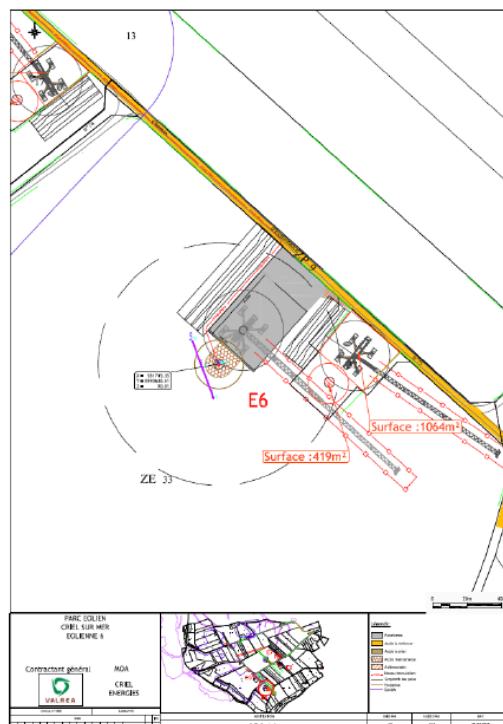
Spécifiquement à l'éolienne E5, une zone de présomption de cavité d'origine napoléonienne, est matérialisée en bleu. Des études de levée d'indice par décapages spécifiques ou sondages destructifs seront réalisées prochainement. Le but étant de se prémunir de l'absence d'un puits d'accès à une carrière souterraine (le plus souvent une zone circulaire de couleur différente de l'encaissant d'environ 1 m à 1,5 m de diamètre) ou bien un ancien effondrement remblayé. Cette méthode permettrait de réduire la surface de cette parcelle napoléonienne pour libérer ce secteur soumis au risque.

La future éolienne E5 couvrira une surface de 2 494m².

E6 (Parcelle ZE33 St Martin)

Fondation EOL hors réseau curry

	aire de maintenance + emprise machine (m2)	plateforme + mini pan coupé (m2)	chemin d'accès à créer (m2)	Total (m2)
E6	251	2268	0	2519



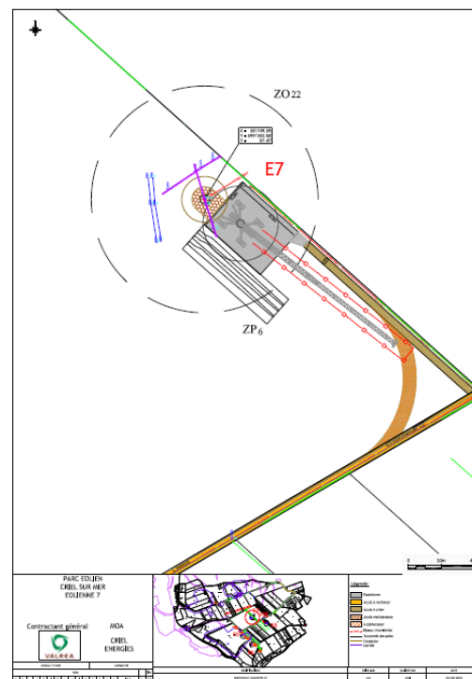
La future éolienne E6 couvrira une surface de 2 519m².

E7 (Parcelle ZP6 Criel)

Création chemin pour éviter axe déplacement chiro sur chemin communal

Fondation EOL hors réseau d'eau, hors curry activé par E4, sur réseau curry activé par E8 qui sera démantelée (à la construction passage géobiologue)

	aire de maintenance + emprise machine (m2)	plateforme + mini pan coupé (m2)	chemin d'accès à créer (m2)	Total (m2)
E7	251	1660	620	2531



En marron, nous retrouvons la création d'un chemin d'accès dédié à l'éolienne E7, afin d'éloigner au maximum le survol des pales du chemin communal existant, axe de déplacement des chiroptères depuis St Rémy vers la vallée de l'Yères.

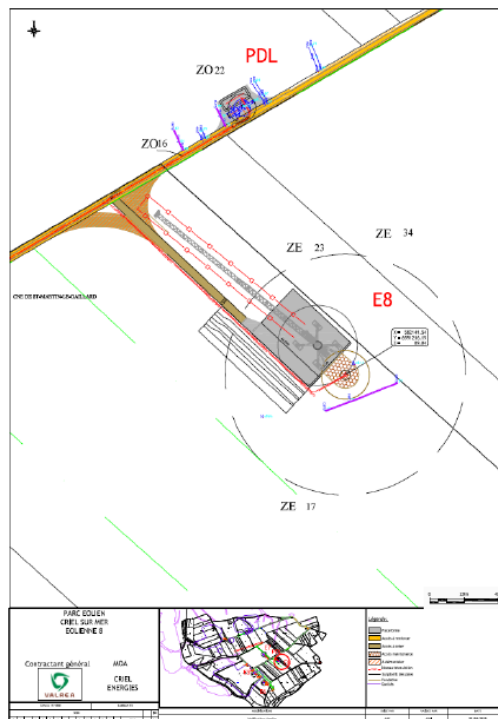
La future éolienne E7 couvrira une surface de 2 531m².

E8 (Parcelle ZE17 St Martin)

Création chemin pour éviter axe déplacement chiro sur chemin communal

Fondation EOL hors réseau curry activé par E5 qui sera démantelée

	aire de maintenance + emprise machine (m2)	plateforme + mini pan coupé (m2)	chemin d'accès à créer (m2)	Total (m2)
E8	251	1660	456	2367



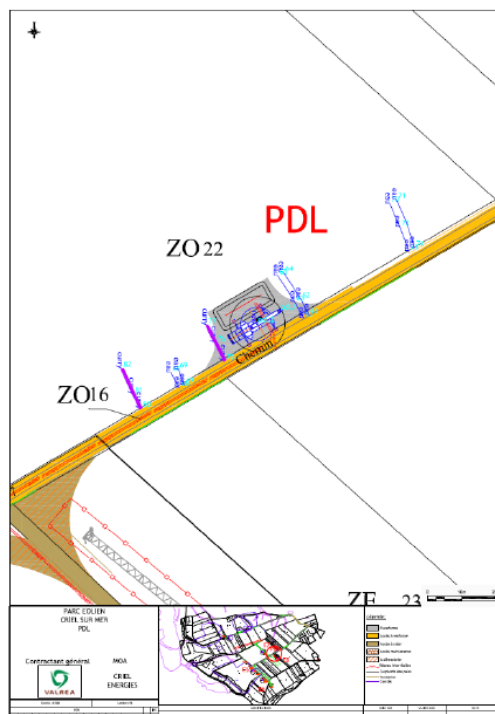
Comme pour E7, l'éolienne E8 comporte la création d'un chemin dédié pour éviter toute perturbation des pales sur les chiroptères se déplaçant le long du chemin communal.

La future éolienne E8 couvrira une surface de 2 367m².

PDL (Parcelle Z022 Criel)

Bordure de chemin pour minimiser emprise agricole.

	aire de maintenance + emprise machine (m2)	plateforme + mini pan coupé (m2)	chemin d'accès à créer (m2)	Total (m2)
PDL		361		361

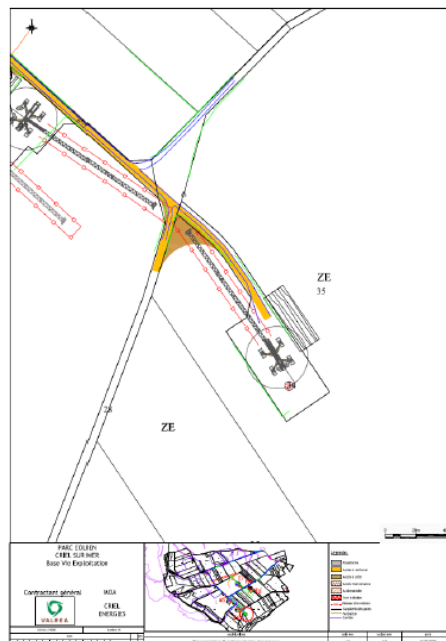


Nous retrouvons sur la parcelle Z022, le long du chemin communal, le PDL, pour une emprise de 361m².

PLATEFORME EXPLOITATION AGRICOLE (ZE34 St Martin)

Maintien de la plateforme de l'éolienne E8 actuelle, base vie de stockage temporaire des éléments démantelés.

	aire de maintenance + emprise machine (m2)	plateforme + mini pan coupé (m2)	chemin d'accès à créer (m2)	Total (m2)
plateforme exploitation agricole (ex plateforme E8)		1263		1263



L'éolienne E8 actuelle sera démantelée, mais sa plateforme sera conservée, afin de stocker les éléments démantelés des éoliennes actuelles en phase chantier.

La base vie (locaux sociaux, sanitaires) sera située dans une exploitation sur la commune de Criel S/ Mer.

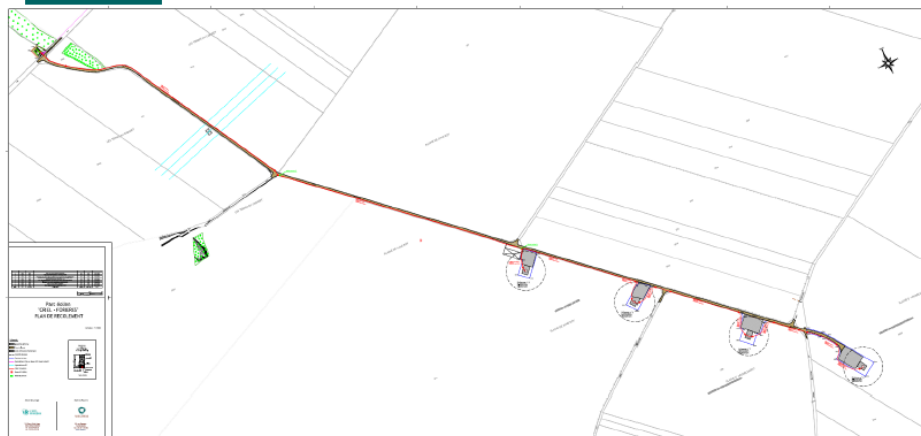
Surfaces agricoles artificialisées

Installations créées	Surface créées (m2)
E5	2 494
E6	2 519
E7	2 531
E8	2 361
PDL	361
Parc complet	10 272

Dépassement du seuil de 1ha → **Etude Préalable Agricole** menée par la Chambre d'Agriculture de Normandie

L'emprise du futur parc éolien dépassant légèrement les 1ha, une Etude Préalable Agricole sera menée par la Chambre d'Agriculture de Normandie. Cette dernière a pour objectif d'évaluer financièrement et globalement les impacts sur l'agriculture, et de préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet (ainsi que l'évaluation de leur coût et des modalités de leur mise en œuvre).

Démantèlement



Surfaces à démanteler par installation et remises en terres végétales :

Installations existantes	Surface à démanteler (m2)
E5	1258
E6	1170
E7	1483
E8	419
PDL	200

0,5742 ha à compenser

Les installations qui seront démantelées (câbles inter-éolien, PDL, éolienne et plateforme E5 / E6 / E7, et éolienne E8) représentent une surface globale de 4 530m².

~0,6ha serait à compenser.

M. TROUESSIN souhaite connaître les altimétries de chaque éolienne. VALOREM confirme en séance qu'elles sont quasi identiques, vous trouverez ci-dessous les résultats exacts :

Installations	Altitude terrain (m)
E5	88
E6	90
E7	87
E8	89
PDL	90

Chantier

Calendrier prévisionnel		Année n												Année n+1											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nouveau parc	Terrassement, excavations																								
	Fondations																								
	Réseaux électriques																								
	Installation PDL nouveau parc																								
	Livraison/Montage/levage Eoliennes																								
	Test et Mise en service																								
Démantèlement	Démantèlement éoliennes																								
	Démantèlement fondations																								
	Démantèlement PDL																								
	VRD: remise en état après levage																								

Dans le cas du renouvellement du parc éolien de CRIEL ENERGIES, il existe 2 options possibles à ce stade :

- 1 Construction du nouveau parc éolien puis démantèlement du parc éolien existant,
- 2 Démantèlement du parc éolien existant puis construction du nouveau parc éolien.

Le choix entre ces 2 options sera fait ultérieurement lorsque le planning précis du projet sera connu ainsi que les principaux délais de livraison. L'analyse des avantages et inconvénients de chaque option pourra ainsi être faite sur des bases réelles. Il est présenté dans le paragraphe ci-dessous l'option 1 qui, à ce jour, est envisagée.

Le chantier comprendra les phases détaillées dans le tableau ci-avant.

La construction du nouveau parc éolien sera étalée sur une période **d'environ 11 mois** (estimation). Si certaines opérations sont plus rapides du fait des aménagements existants, l'étude géotechnique peut être faite avant la phase chantier. Certaines périodes d'interruption peuvent aussi être nécessaires afin de limiter l'impact sur les espèces faunistiques ou floristiques (reproduction) ou respecter les activités humaines (moissons...).

Le chantier sera conforme aux dispositions réglementaires applicables notamment en matière d'hygiène et de sécurité. Il sera placé sous la responsabilité d'un chef de chantier et d'un coordonnateur SPS. Le pétitionnaire choisira des entreprises habilitées à réaliser ce genre d'aménagement. Ceux seront très majoritairement des entreprises locales et régionales. Chacune devra présenter des certifications propres à son corps de métier. Les installations nécessaires à la réalisation du chantier (ateliers, locaux sociaux, sanitaires, ...) seront conformes à la législation du travail en vigueur.

LES MESURES COMPENSATOIRES

Pour contrebalancer les impacts résiduels de ce projet, CRIEL ENERGIES envisage la réalisation de projets en mesures Compensatoires, voire de projets qui apporteraient de la valeur au territoire, ceux sont les mesures d'Accompagnement.

Etudes paysagères



Mesure paysagère à
travailler – Sang Roy :

Haies bocagères avec
arbustes

Les pales des futures éoliennes E5 et E6 seraient visibles sur la commune de St Martin Le Gaillard, à l'intersection entre la Rue de Sangroy et la D16.

Des haies bocagères avec arbustes pourraient être plantées pour diminuer la visibilité sur le parc, en mesure Compensatoire.

Etudes paysagères



Randonnée 15km SANG ROY :

Pendant travaux : Fermeture ?
Contournement ?

Pendant exploitation : aménagements
avec panneaux et table de lecture du
paysage

Le chemin de randonnée de Sang Roy de 15km offre une immersion dans la Vallée de l'Yères au départ de Criel S/ Mer, et passe au droit de la ligne d'éoliennes actuelles E5, E6, E7 et E8.

Un chemin de contournement sera nécessaire pendant la phase travaux et une mise en valeur pourrait être proposée pendant l'exploitation du futur parc éolien.

M. FROMENTIN précise au COPIL que cette boucle est partagée entre la Communauté de Communes des Villes Sœurs et celle de Falaises du Talou. Par conséquent, ce sujet sera donc à travailler conjointement avec les 2 Communautés de Communes.

Etudes paysagères



Mesure
paysagère à
travailler – La
Maladrerie /
Touffreuville



Depuis La Maladrerie sur Touffreuville, les 2 futures éoliennes E4 et E5, restantes en bord de plateau, seront davantage prédominantes que la ligne actuelle des 4 éoliennes. Une mesure de Compensation ou d'Accompagnement sera alors travaillée avec la commune de Touffreuville Sur Eu.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Mesures Compensatoires et Accompagnement

Cadre

- ➔ 85 000 € par commune (10 000€ / MW installé)
- ➔ Répondre au développement « durable » du territoire
- ➔ 3 piliers : économique / social / environnemental
- ➔ Inscription Etude Impact (description, budget)
- ➔ Faisables / Efficaces / Pérennes

Le cadre des mesures d'Accompagnement a été présenté en séance au COPIL n°3 et a été rappelé lors de cette présente réunion :

- 🌿 Une enveloppe de 85 000€ par commune d'implantation sera dédiée à ces mesures C & A, soit 170 000 € au global. Elle sera inscrite dans le montant global du projet de repowering, qui sera levé par CRIEL ENERGIES par de la dette bancaire, à la construction du parc (horizon estimé en 2030).
- 🌿 La commune de St Rémy Boscrocourt pourra bénéficier de mesures dans une enveloppe de 40 000€, en tant que commune avoisinante, pour en assurer son développement durable et minimiser les impacts du projet éolien (exemple de plantation de haies pour diminuer la visibilité du parc).
- 🌿 Les projets devront répondre au développement « durable » du territoire, aux besoins du présent sans compromettre les besoins des générations futures.
- 🌿 Les projets devront contribuer à la croissance économique locale, favoriser l'inclusion sociale, protéger l'environnement et le patrimoine. Sur ce dernier volet, à travers la loi APER, le gouvernement français oriente le développement des énergies renouvelables qui modifie le paysage, vers la protection du patrimoine.
- 🌿 Ces projets seront inscrits dans l'Etude d'Impact, cela apportera au COPIL une garantie d'engagement de VALOREM. Cette contribution pourrait amorcer la pompe de projets coûteux, sur du long terme. Dans un contexte d'élections municipales en Mars 2026 et de longueur de développement de projets éolien en France, VALOREM et le COPIL sauront adapter les projets aux besoins des communes, les projets pourront alors être révisés au moment voulu (tout en restant dans l'enveloppe budgétaire définie initialement). Cette mise à jour sera officialisée par un Porté A Connaissance à M. Le Préfet.



**CRIEL
ÉNERGIES**

- Les mesures doivent être faisables, des plans de mesure de leurs effets seront mis en place et tenus pendant toute la durée du parc. En exemple concret, pour une plantation de haies, afin de réduire la visibilité au parc, CRIEL ENERGIES devra signer avec le propriétaire un accord sur 30 ans pour planter cette haie et l'entretenir sur la durée.

Un appel à projets a été lancé du 13/01/2025 (COPIL n°3) au 28/02/2025. Un arbitrage a ensuite été réalisé en accord avec les communes pour retenir les mesures suivantes.

Criel s/ Mer = 85 000€

Commune	Descriptif	Montant HT €	Objectif 1er	Objectif 2i	Devis	Plan de mesure à mettre en place
Criel S/ Mer	Travaux de rénovation et de sécurisation de l'Eglise St Aubin (bât XII ^{ème} S, inscrit au titre des monuments historiques)		Protéger le patrimoine			Achèvement travaux
Criel S/ Mer	Travaux de sauvegarde du Manoir de Briançon (bât XVI ^{ème} S, inscrit au titre des monuments historiques) : rejointement murs de façades et changement des menuiseries		Protéger le patrimoine			Achèvement travaux
Criel S/ Mer	Travaux de sauvegarde du Château de Chantereine (bât XVIII ^{ème} S, inscrit au titre des monuments historiques) : rejointement murs de façades		Protéger le patrimoine			Achèvement travaux
Criel S/ Mer	Création d'une voie douce : sente piétonne entre rive droite et rive gauche de l'Yères		Protéger l'environnement			Achèvement travaux
Criel S/ Mer	Travaux de désimperméabilisation et d'aménagement résilient du Manoir de Briançon		Protéger l'environnement			Achèvement travaux



Les projets retenus pour la commune de Criel S/ Mer sont les suivants :

- 🌿 Rénovation et sécurisation de l'Eglise de St Aubin, du Manoir de Briançon et du Château de Chantereine, dans un objectif de protection du patrimoine.
- 🌿 La création d'une voie douce entre les rives gauche et droite de l'Yères, et la désimperméabilisation au niveau du Manoir de Briançon, pour protéger l'environnement.

Toutes ces mesures seront suivies lors du PV d'achèvement des travaux.

M. TESSON souligne que le chemin communal, issu de la Rue du Vert Bocage et remontant vers le plateau est fortement dégradé, et occasionne des désagréments sur les engins et les véhicules.

Dans le cadre de la Convention de Chemin, VALOREM confirme procéder à une expertise par une société VRD externe, et présenter à la mairie une proposition technique et financière de remise en état durable, pour cette section de chemin (reprise ou non de la structure de fond).

St Martin Le Gaillard = 85 000€

Commune	Descriptif	Montant HT €	Objectif 1er	Objectif 2i	Devis	Plan de mesure à mettre en place
St Martin Le Gaillard	Restauration du bras Nord du transept Eglise Notre-Dame	271 191,35 €	Protéger le patrimoine			Achèvement travaux
St Martin Le Gaillard	Transformation bâtiment scolaire en tiers lieu publique	154 525,04 €	Favoriser l'inclusion sociale	Protéger le patrimoine	Jean-Paul HEURTAUX (architecte Assigny) - Devis 13/06/2024	Achèvement travaux



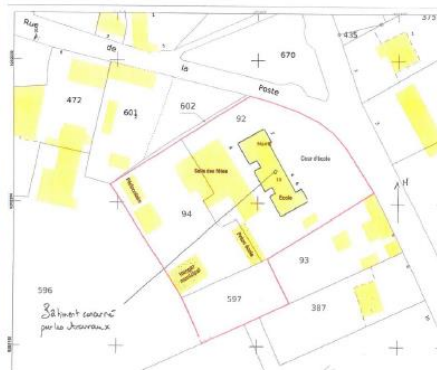
Les projets retenus pour la commune de St Martin Le Gaillard sont les suivants :

- La restauration du bras Nord du transept de l'Eglise Notre-Dame, dans un objectif de protection du patrimoine.
- La transformation du bâtiment scolaire en un tiers lieu publique afin de favoriser l'inclusion sociale et protéger le patrimoine.

Ces deux mesures seront suivies lors du PV d'achèvement des travaux.

St Rémy Boscrocourt = 40 000€

Commune	Descriptif	Montant HT €	Objectif 1er	Objectif 2	Devis	Plan de mesure à mettre en place
St Rémy Boscrocourt	Rejointement bâtiment école / mairie (bât briques 19ème, 365m2 de surface). 2023 suite méeule remplacement planchers et plafonds sur 2 niveaux. Origine : fuite par capillarité entre torchis et briques.	74 583,68 €	Protéger le patrimoine	Favoriser l'inclusion sociale	EIRL Steeve Vandeville - Devis 19/02/2025	Audit énergétique avant / après
St Rémy Boscrocourt	Remplacement du chauffage fioul par PAC	35 090,27 €	Protéger l'environnement	Protéger le patrimoine	SAS Lefevre Eco Energies - Devis 29/03/2025	Audit énergétique avant / après



Les projets retenus pour la commune de St Rémy Boscrocourt sont les suivants :

- Rejointement du bâtiment école /mairie, dans un objectif de protection du patrimoine et de l'inclusion sociale (maintien d'une école dans la commune).
- Le remplacement du chauffage par énergie fossile par une Pompe A Chaleur, afin de protéger l'environnement et le patrimoine.

Ces deux mesures seront suivies par un comparatif d'audits énergétiques, avant et après travaux.

Bourse aux arbres – Automne 2025



11-12/10/25 ou 08-09/11/25

sur Criel s/ Mer, St Martin Le Gaillard et St Rémy Boscrocourt

Lettre Informations 1^{ère} semaine septembre 2025 pour inscription en ligne ou par envoi du bon coupon réponse ou via le recueil d'inscription en Mairies

Lieu de rassemblement : Mairie Criel ? Château Chantereine ?

Une bourse aux arbres sera organisée à l'automne 2025 sur les communes de Criel S/ Mer, St Martin Le Gaillard et St Rémy Boscrocourt, avec notre partenaire l'ESTRAN pour favoriser l'inclusion sociale.

Le principe consiste à réaliser un achat groupé d'arbres fruitiers, en pépinière locale PJP DUMONT, par CRIEL ENERGIES afin que les habitants puissent planter des fruitiers dans leurs jardins. Outre le fait de contribuer à entretenir la ceinture fruitière des habitations, cette mesure favorise la biodiversité et notamment la chiroptérofaune locale pour laquelle les arbres fruitiers présentent de fortes vertus pour le nourrissage.

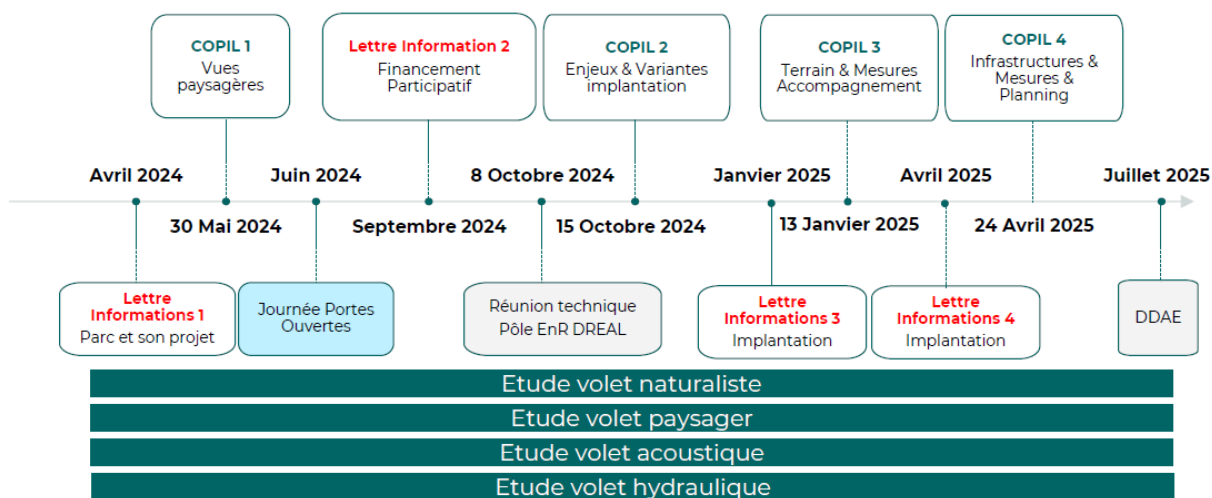
Sur réservation, CRIEL ENERGIES remettra gratuitement un arbre fruitier par foyer avec le matériel requis (terreau), soit par remise en mains propres dans un lieu identifié, soit directement au domicile pour le planter par les équipes de l'ESTRAN.

Une lettre d'informations sera distribuée dans les foyers des communes concernées en Septembre, une feuille d'enregistrement en mairie sera également présente.

Le lieu de rassemblement pour la remise en mains propres et la réalisation d'une animation par l'ESTRAN reste à définir. M. TROUESSIN valide en séance un accueil vers le Manoir de Briançon.

LE PLANNING

Chronologie réalisations



Nous sommes aujourd'hui au COPIL n°4 des infrastructures et des mesures. Un compte-rendu sera envoyé à tous les invités, sous 1 mois par voie électronique. Un délai de 15 jours sera laissé aux participants pour faire part de leurs remarques à intégrer au compte-rendu. Une synthèse sera transmise aux riverains à travers une Lettre d'Informations en Septembre 2025, et sur le site internet dédié au projet : <https://www.parc-eolien-criel-energies.fr/>

L'objectif annoncé initialement est à ce stade confirmé : Dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale en Juillet 2025.

Procédure Autorisation Environnementale



La Procédure d'Autorisation Environnementale a évolué le 22 Octobre 2024.

Les objectifs de cette nouvelle procédure sont multiples :

1. Renforcer l'attractivité industrielle du pays
2. S'aligner avec les pratiques européennes et notamment l'Allemagne
3. Accélérer les délais d'instruction pour les bons dossiers
4. Moderniser la participation du public

Avec un dépôt en Juillet 2024, VALOREM espère obtenir un avis de complétude et de régularité de son dossier à l'automne 2025. La qualité de préparation du dossier est déterminante pour valider rapidement cette phase 0, le projet doit donc être mature et approfondi dans ses différentes composantes.

A compter de cette échéance, la phase d'examen et de consultation des services et du public sera lancée pour une durée fixée à 3 mois et quelques semaines.

La phase de décision pourra prendre entre 2 et 3 mois et reste inchangée.

La date du prochain COPIL est arrêtée au Jeudi 20 Novembre 2025 à 14h30 au Château de Chantereine (Rue de Chantereine 76 910 Criel S/ Mer), une invitation avec l'ordre du jour précis vous sera transmise courant Septembre 2025 (par courrier électronique et voie postale).

Cette réunion serait l'occasion de partager les résultats de la Bourse aux Arbres, et de donner de la visibilité sur l'avancement du DDAE.

ANNEXE 1 : REGISTRE DE PRESENCE

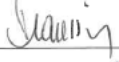
COMITE DE PILOTAGE n°4 – 1/3
Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
24/04/2025 – 14h30 à 16h30
Château Chantereine Criel s/ Mer

Nom	Prénom	Fonction	Structure	Signature
ABIDA	Nadia	Inspectrice ICPE	DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe - Equipe Territoriale	Excusé
BANVILLE	Florian	Responsable Urbanisme	Communauté de Communes Falaises du Talou	Non excusé
COMPAORE	Asmaou	Chargée mission PCAET et planification	PETR Dieppe Pays Normand	Non excusé
COULOMBEL	Joël	Monsieur Le 1 ^{er} Adjoint	Mairie de St Rémy Boscrocourt	
DE GROMARD	Arnaud	Monsieur Le Président	Association Stopéolien Bresle et Yères	Non excusé
DORP	Etienne	Responsable Projet Ligne 400kV Petit Caux / Amiens	RTE	Excusé
DOUAY	Martine	Madame La Maire	Mairie de St Rémy Boscrocourt	
DOYEN	Alice	Responsable Urbanisme Réglementaire	Communauté de Communes des Villes Sœurs	
FACQUE	Eddie	Monsieur Le Président	Communauté de Communes des Villes Sœurs	Excusé
FOUCAULT	Pascal	Exploitant agricole	SCEA DU MOULIN	

COMITE DE PILOTAGE n°4 – 2/3
Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
24/04/2025 – 14h30 à 16h30
Château Chanteraine Criel s/ Mer

Nom	Prénom	Fonction	Structure	Signature
FOUCAULT	Sophie	Propriétaire agricole		Ex excusé
FROMENTIN	Martial	Monsieur Le Maire	Mairie de St Martin Le Gaillard	
GREBOVAL	Alain	Monsieur Le 4ème Adjoint	Mairie de St Rémy Boscrocourt	
HARMANGE	Lucie	Animatrice SAGE	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères	Ex excusé
HOUPLAIN	Florence	Propriétaire agricole		Ex excusé
LABIGNE	Denis	Chargé de mission EnR Terrestres	DREAL Normandie	Ex excusé
LUCHIER	Fabrice	Ingénieur Projet Ligne 400kV Petit Caux / Amiens	RTE	Ex excusé
MARUITE	Arnaud	Responsable Environnement et Cadre de Vie	Communauté de Communes Falaises du Talou	Non excusé
PRUVOST	Eric	Monsieur Le 4ème Adjoint	Maire de Criel sur Mer	Ex excusé
SERRE	Philippe	Monsieur Le Conseiller Municipal	Mairie de St Martin Le Gaillard	

COMITE DE PILOTAGE n°4 – 3/3
Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
24/04/2025 – 14h30 à 16h30
Château Chantereine Criel s/ Mer

Nom	Prénom	Fonction	Structure	Signature
TARPIN	Françoise	Riveraine	NA	
TESSON	Stéphane	Propriétaire et Exploitant Agricole	SCEA DE LA HETRAIE	
TROUOSSIN	Alain	Maire de Criel sur Mer	Monsieur Le Maire	
VERGES	Vanessa	Inspectrice ICPE	DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe - Equipe Territoriale	Excusée